

 **Adresses :** Du 1820 au 1824, rue De Villiers

Travaux touchant les fenêtres et les balcons

Nous remplacerons les portes coulissantes et les fenêtres. Nous remettrons en état les balcons et réparerons la maçonnerie.



- 1 Réparation localisée de la maçonnerie
- 2 Remplacement des planchers et des garde-corps des balcons
- 3 Remplacement des linteaux (poutres au-dessus des portes et fenêtres)
- 4 Remplacement de la porte de balcon et des fenêtres



Calendrier

Du 16 août 2021
à la mi-février 2022



Horaire

Du lundi au vendredi,
de 8 h à 17 h



Entrepreneur

Les entreprises Fraser et
Gauthier inc..



Impliquez-vous

ce que vous devez faire

- Surveillez les avis sur la porte de votre logement. Les travaux pourraient commencer avant le 16 août.
- Soyez présent au moment fixé par l'entrepreneur. Vous serez avisé du moment de sa visite par un avis sur votre porte de logement, au moins 48 heures à l'avance.

Si vous ne pouvez y être, désignez une personne de confiance, un voisin, un ami ou un membre de la famille pour être présent à votre place. Si vous n'avez trouvé personne pour vous remplacer, informez les ouvriers le plus rapidement possible.
- Préparez vos balcons pour les travaux. Suivez les instructions du document joint.
- Veillez à ce que vous et vos enfants respectiez les consignes suivantes :
 1. Tenez-vous loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur pour votre sécurité.
 2. Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.
 3. Ne déposez pas vos déchets dans le conteneur de l'entrepreneur, qui est réservé aux déchets industriels.



inconvenients
pendant les travaux

- Il y aura du bruit, de la poussière et la présence de machinerie et d'équipements.
- Il pourrait y avoir des odeurs de gaz, de goudron, de peinture, de vapeurs d'essence.
- **Vous n'aurez pas accès à vos balcons à certains moments. Surveillez les avis à cet effet.**
- **Vous n'aurez pas accès au stationnement pendant toute la durée des travaux.**
- Les ouvriers devront entrer à plusieurs reprises dans votre logement pour la finition (gypse, plâtre, peinture) après l'installation des fenêtres.

pourquoi des travaux

Les travaux visent à éliminer les infiltrations d'air et d'eau pour rendre votre immeuble plus étanche. Ils amélioreront aussi votre confort et votre sécurité. Les nouvelles portes s'ouvriront plus facilement et laisseront moins passer l'air et le bruit. La réfection de la maçonnerie embellira l'apparence de l'immeuble. Quant aux balcons, ils seront plus sécuritaires et s'harmoniseront mieux avec l'immeuble.

Des matériaux de qualité seront utilisés, ce qui augmentera la durabilité des éléments et en facilitera l'entretien.

Pour réaliser ces travaux, les ouvriers devront entrer dans l'immeuble et dans les logements à plusieurs reprises.

Nous sommes très sensibles à la situation actuelle occasionnée par la COVID-19. Votre santé et votre sécurité sont importantes pour nous. C'est pourquoi nous demandons aux ouvriers de respecter les mesures sanitaires suivantes :

- Désinfecter les poignées de porte et tout ce qu'ils touchent dans les aires de travail à l'intérieur des logements;
- Porter le masque à l'intérieur;
- Conserver une distance de 1 mètre, lorsque c'est possible;
- Se laver régulièrement les mains.

Le contremaître de l'entrepreneur doit faire respecter ces consignes. Toutefois, si vous voyez qu'un ouvrier ne les respecte pas, veuillez en informer votre agente de liaison.

Investissements : 345 000 \$

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

GENEVIÈVE TOUSIGNANT

Agente de liaison | 514 868-3265 | genevieve.tousignant@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec

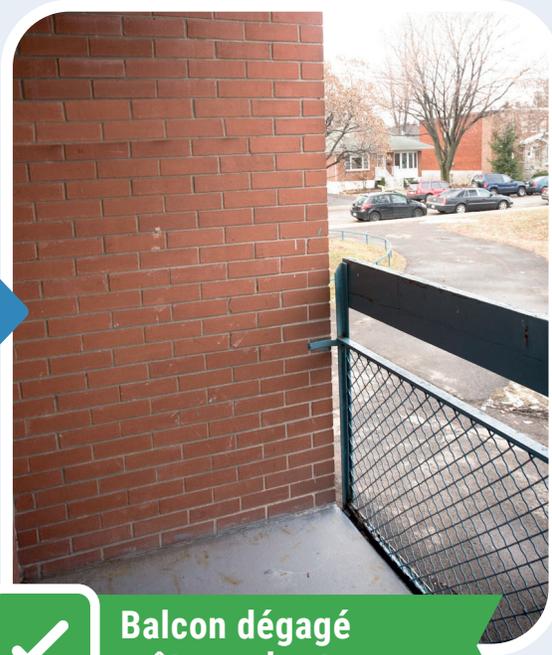
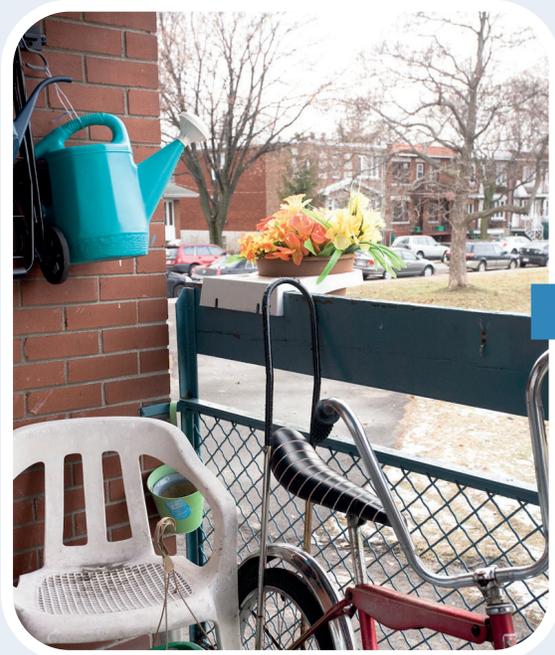


Impliquez-vous



PRÉPAREZ-VOUS POUR LES TRAVAUX

Votre balcon



Balcon dégagé
prêt pour les travaux

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes, les pots à fleur et le mobilier.



Office municipal
d'habitation
de Montréal